

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

04 FEV. 2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F04215P0006

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un itinéraire cyclable entre Ammerschwihr - Kientzheim - Kaysersberg
avec passerelle sur la Weiss

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Marie MULLER, Président

RCS / SIRET

246 800 554 000 11

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 6 -d) infrastructures routières d'une longueur inférieure à 3 km	Création d'un itinéraire cyclable entre Ammerschwihr-Kientzheim-Kaysersberg. Le tracé global est de 1700 mètres dont 891 m seront imperméabilisés. Les mètres restants sont déjà imperméabilisés et bénéficieront simplement d'un marquage. Le franchissement de la Weiss est prévu par une passerelle piétonne et cyclable.
Rubrique 7-a) ouvrages d'une longueur inférieure à 100 mètres	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création d'un itinéraire cyclable depuis la RD 415 au nord du centre-bourg d'Ammerschwihr pour rejoindre les Communes de Kientzheim et Kaysersberg via la RD 28 à l'Ouest de Kientzheim.

Le tracé emprunte essentiellement des rues et chemins ruraux existants déjà revêtus, à l'exception de petits tronçons qui doivent être créés, en particulier de part et d'autre de la limite des bans communaux de Kientzheim et d'Ammerschwihr pour franchir la rivière Weiss par une passerelle nouvellement créée.

Sur les tracés existants, seul un marquage au sol et de la signalisation verticale sont prévus. Sur les tronçons nouveaux, les revêtements en enrobés seront créés ou renouvelés pour garantir la continuité du tracé.

Le plan d'aménagement joint en annexe indique les différents tronçons concernés.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre du schéma d'aménagement cyclable mené par la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg en lien avec le schéma départemental et la politique du Conseil Général du Haut-Rhin. Il s'agit d'améliorer l'accessibilité du territoire par les modes de déplacements doux ainsi que de créer des chemins et liaisons connectant les communes les unes aux autres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste en la création d'un itinéraire cyclable depuis la RD 415 au nord du centre-bourg d'Ammerschwyr pour rejoindre les Communes de Kientzheim et Kaysersberg via la RD 28 à l'Ouest de Kientzheim.

Le tracé emprunte essentiellement des rues et chemins ruraux existants déjà revêtus, à l'exception de petits tronçons qui doivent être créés dont les collectivités ont la maîtrise foncière, en particulier de part et d'autre de la limite des bans communaux de Kientzheim et d'Ammerschwyr pour franchir la rivière Weiss par une passerelle nouvellement créée.

Sur les tracés existants, seul un marquage au sol et de la signalisation verticale sont prévus.

Sur les tronçons nouveaux, les revêtements en enrobés seront créés ou renouvelés pour garantir la continuité du tracé.

Le plan d'aménagement joint en annexe indique les différents tronçons concernés

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg assure la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dans la mesure où l'itinéraire cyclable franchit un cours d'eau, il est concerné par la rubrique 3.1.5.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement dans le cadre de la "Loi sur l'eau" et pour un "autre cas" que la destruction de plus de 200m² de frayères. Un dossier de déclaration sera réalisée et remis aux services compétents pour instruction.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre d'un aménagement créant une "infrastructure routière" et un ouvrage d'art. Même si celui-ci ne nécessite pas d'autorisation au titre du code de l'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
L'itinéraire cyclable représente une longueur totale de 1700 mètres, dont 891 mètres linéaires créés ou imperméabilisés	l'unité de mesures est le mètre linéaire

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 48° 13' 70" 71 Lat. 7 ° 27' 84" 21

Point d'arrivée : Long. 48 ° 12' 91" 35 Lat. 7 ° 28' 25" 62

Communes traversées :

Les communes concernées sont Kientzheim et Ammerschwihr dans le HAUT-RHIN

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'occupation actuelle du sol correspond à des chemins et rues existants.
Seront également impactés une surface de vignes ainsi que la ripisylve le long du cours d'eau Weiss au droit de la passerelle

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS de Kientzheim dont la révision a été approuvée en 1990 et mis en révision pour transformation en PLU en 2008, mais le PLU n'est pas approuvé.
POS d'Ammerschwihl approuvé en nov. 2000 et dont la dernière modification a été approuvée en juillet 2010.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur n'est pas concerné par une zone humide remarquable mais par les eaux courantes du lit de la Weiss
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Point le plus proche situé à environ 400 mètres du site Natura 2000 - Collines sous vosgiennes Directive Habitats
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé dans le périmètre de protection des monuments historiques dénommés "Restes des remparts et ancien château de Lupfen-Schwendi" de la commune de Kientzheim (point le plus proche à environ 200 m).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques rangées de vignes seront supprimées. La ripisylve présente le long de la Weiss au droit de la passerelle projetée sera supprimée sur environ 10 mètres de largeur, dont 5 mètres pour la passerelle.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réduction d'espace naturel, agricole ou forestier concerne le tronçon permettant de franchir la Weiss depuis le chemin existant au Nord de la Weiss vers le chemin existant au Sud vers Ammerschwih.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La seule atteinte au paysage et au milieu qui peut être engendrée par le projet est "l'ouverture" de la ripisylve à créer pour le passage de la passerelle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En termes d'aménagement et de fonctionnement entre les communes, le projet va améliorer les conditions de déplacements doux sur le territoire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Empty response area for question 6.2.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Empty response area for question 6.3.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Large empty response area for question 7.





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Nom		Prénom	
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité	Pays	
Tél.		Fax	
Courriel		@	

Personne morale

Nom	MULLER	Prénom	Jean-Marie
Adresse du siège social			
Numéro	31	Extension	Nom de la voie
Code postal	68240	Localité	KAYSERSBERG
Tél.	03 89 78 21 55	Fax	
Courriel	info@cc-kaysersberg.fr	@	

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	LEMPEREUR	Prénom	Eric
Qualité	Agent de développement		
Tél.	03 89 78 21 55	Fax	
Courriel	e.lempereur@cc-kaysersberg.fr	@	

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.